

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par les sociétés « Respighi Bidco S.p.A » et « Groupe Bruxelles Lambert SA » du contrôle conjoint de « Recordati Industria Chimica e Farmaceutica S.p.A »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **Les acquéreurs :**
 - « Respighi Bidco S.p.A » ;
 - « Groupe Bruxelles Lambert SA » ;
- **La cible :** « Recordati Industria Chimica e Farmaceutica S.p.A ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Fabrication et commercialisation de produits pharmaceutiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 23 juin 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

- (1) Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par les sociétés Respighi Bidco S.p.A et Groupe Bruxelles Lambert SA du contrôle conjoint indirect de Recordati Industria Chimica e Farmaceutica S.p.A.
- (2) Respighi Bidco S.p.A est une société par actions de droit italien, dont le siège social est situé à Via del Vecchio Politecnico, 9 – 20121 Milan, Italie, et est immatriculée sous le numéro 14717940960. Respighi Bidco S.p.A est une société d'investissement nouvellement constituée, contrôlée indirectement par des fonds ou des véhicules conseillés et/ou gérés par des filiales de CVC Capital Partners plc. Respighi Bidco S.p.A n'exerce aucune activité au Maroc.
- (3) CVC Capital Partners plc est une société anonyme cotée à la bourse Euronext Amsterdam, immatriculée sous le numéro 140080, dont le siège social est situé au 1er étage, IFC1, Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3BX. CVC Capital Partners plc est une société de gestion d'actifs et de fonds d'investissement qui détient des participations dans un certain nombre de sociétés actives dans divers secteurs à travers le monde, notamment les services financiers, les produits chimiques, les services publics, la fabrication, la vente au détail et la distribution, en Europe, aux États-Unis et dans la région Asie-Pacifique.
- (4) Groupe Bruxelles Lambert SA est une société holding d'investissement cotée à la bourse de Bruxelles, enregistrée sous le numéro 0407040209 et dont le siège social est situé à Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique. Groupe Bruxelles Lambert SA investit dans des entreprises opérant dans divers secteurs et siégeant principalement en Europe et s'appuyant sur un actionnariat familial stable et solidaire. Groupe Bruxelles Lambert SA investit spécifiquement dans les domaines du multimédia, de la publicité, de la gestion d'actifs ou des énergies renouvelables.
- (5) Recordati Industria Chimica e Farmaceutica S.p.A, siège à via Civitali, 1, 20148 Milan, Italie, et est enregistrée sous le numéro 00748210150. Recordati Industria Chimica e Farmaceutica S.p.A est un opérateur pharmaceutique international dédié à la recherche, au développement, à la fabrication et à la commercialisation de produits pharmaceutiques. Son offre propose une gamme de produits pharmaceutiques répartis en deux segments : (i) Médecine spécialisée et soins primaires et (ii) Maladies rares.

Fait à Rabat, le 10 juin 2026.